CERTIFICAT D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES EN PERIL IMMINENT

Je soussigné(e) Dr ce jour, le		Docteur en M	édecine, certifie avoir examir
A : Département : Domicilié :			
Les troubles mentaux donner son consenteme			ne lui permettent pas o e péril imminent.
Son état nécessite des titre de l'article L.3211-2		ortis d'une surveillance	médicale constante prévus a
M termes de l'article 3212-		séquent être admis en	soins psychiatriques selon le
	-	•	ent, ni avec la personne do t prononçant l'admission.
Fait à		, le	
Nom et Prénom	du médecin		Signature + Cachet